



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du Lundi 25 janvier 2016**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 25 janvier 2016, à 17h30, au Palais d'Auron, Boulevard Lamarck à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 18 janvier 2016. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Maxime CAMUZAT	3 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
Mme Nicole LOZÉ	10 ^e Vice-Présidente,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau.

Etaient excusés :

M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 ^{ème} Membre du Bureau.

Administration :

M. François POUPLY	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur des Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Chef du Service Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des services à la population,
Mme Evelyne WATTECAMPS	Chef du Service des Assemblées – Archives,
Mme Diane DU TERTRE D'ELMARCQ	
Mme Claire GROSEILLIER-ROSAT	Directrice des Affaires Juridiques.

Monsieur BILLOT est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30.

1. Avenant n°1 à la convention d'aide financière BOURGES PLUS R&D à l'entreprise COGIT COMPOSITES
--

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant qu'une aide BOURGES PLUS R&D d'un montant de 30 000 euros a été accordée à l'entreprise COGIT COMPOSITES lors du Bureau Communautaire en date du 09/09/2013 pour accompagner le projet suivant : conception de 2 modules

- 1 module destiné à la réalisation de semi-produits composites-thermoplastiques ;
- 1 module de co-moulage (estampage et moulage quasi simultanés pour assurer une liaison de qualité entre un matériau composite estampé et un thermoplastique injecté).

Ces 2 modules se positionnent respectivement en amont et en aval d'une presse précédemment développée par COGIT COMPOSITES et qui a également fait l'objet d'une aide BOURGES PLUS R&D en 2010.

Le contrat de subvention BC09092013-6 a été signé entre COGIT COMPOSITES et BOURGES PLUS le 24/10/2013.

Le 1^{er} acompte de l'aide, soit 15 000 €, a été versé à la signature du contrat.

Le solde de l'aide sera versé lorsque la totalité du programme R&D sera réalisé.

Initialement il était prévu que le programme de R&D soit terminé au plus tard le 03/10/2015.

Pour accompagner le développement de son activité, COGIT COMPOSITES a récemment déménagé dans des locaux sis zone d'Activités du Sancerrois à Saint Germain du Puy. Ce déménagement a perturbé la production ainsi que le planning de R&D ; le programme aidé par le dispositif Bourges Plus R&D a donc pris du retard.

La société sollicite de BOURGES PLUS un aménagement du délai jusqu'au 31/03/2016 pour terminer le programme de R&D.

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- accorder ce délai supplémentaire,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat BC 09092013-6 établi entre BOURGES PLUS et la société COGIT COMPOSITES, et tous documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

2. Archéologie - Projet de recherche "Évaluation du potentiel archéologique de Bourges" - Financement
--

Rapporteur : Monsieur SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 05 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'Agglomération de Bourges exerce au titre des compétences facultatives, la compétence Archéologie ;

Considérant que depuis le 15 décembre 2004, le service d'archéologie préventive est agréé en qualité d'opérateur d'archéologie préventive par le Ministère de La Culture et de la Communication ;

Considérant le projet de service, confié à Mélanie Fondrillon, chargée de mettre en place et de piloter les actions en lien avec la mise en place d'un outil d'évaluation du risque archéologique (évaluation du potentiel archéologique et topographie historique) ;

La réalisation d'un projet de prospection/inventaire, intitulé « Évaluation du potentiel archéologique de Bourges », porté par M. Fondrillon, archéologue au service d'archéologie préventive, est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire ;

Ce projet concerne une grande zone urbaine, publique et accessible : les « Jardins de l'Archevêché ». Ce secteur permettra de répondre à la fois à des questions historiques et constituera une zone teste permettant d'appliquer des techniques innovantes développées par le service en matière d'évaluation du gisement archéologique.

L'équipe comprend trois agents du service d'archéologie préventive de Bourges Plus, dont l'implication représente un total de 15 jours/hommes.

Le coût global de l'opération archéologique s'élève à hauteur de 7268.32 € HT et pourra être en partie couvert par une subvention.

Le plan prévisionnel de financement est détaillé ci-dessous :

Dépenses	7268.32 € HT	Recettes	7268.32 € HT
Rémunération des personnels Bourges Plus	2085.00 € HT	Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire	4741.66 € HT
Reproduction de documents	25.00 € HT	Bourges Plus	2110.00 € HT
Rémunération intermédiaire et honoraires (Prospection géophysique)	2550.00 € HT	UMR 7324 CITERES	416.66 Euros HT
Rémunération intermédiaire et honoraires (Prospection géotechnique)	1691.66 € HT		
Achats matières et fournitures	500.00 € HT		
Frais déplacements/missions	416.66 euros HT		

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel
- autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de la DRAC Centre- Val de Loire
- autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président délégué à signer le dossier de demande de subvention, ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

3. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le versement d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation du colloque « Second Printemps de la Recherche et de l'Entreprise à Bourges »

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2015 portant délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la formation – IMEP » a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le « Printemps de la Recherche et de l'Entreprise à Bourges » (PREBs 2016) a pour but d'accroître la visibilité de l'Université d'Orléans et la lisibilité de son activité de Recherche, Innovation et Transfert de technologie auprès des entreprises et des partenaires scientifiques et industriels du territoire.

Il s'agit par là même d'apporter un éclairage sur les formations et séminaires, les thématiques de recherche, les instruments ou dispositifs scientifiques et les domaines d'expertise présents sur les sites d'Enseignement supérieur de Bourges. En effet, l'objectif de ce colloque est de contribuer à une meilleure connaissance réciproque des domaines de recherche et d'expertise au niveau local.

En outre, du fait des thématiques principales des laboratoires et des organismes partenaires de cette journée, le PREBs 2016 constituera une action labellisée Campus des Métiers et des Qualifications « Mécatronique, Matériaux intelligents, Capteurs et Objets connectés ». Une présentation du Campus sera d'ailleurs proposée aux participants.

A ce titre, cet événement qui aura lieu le 24 mars 2016 permettra d'une part de souligner les actions de recherche et de valorisation à moyen ou long terme de l'Université d'Orléans sur le site de Bourges et d'autre part de témoigner d'actions communes entre les acteurs locaux de la Recherche et du monde de l'entreprise. Les liens entre ces derniers se verront ainsi renforcés et participeront d'une démarche globale de promotion et d'échanges entre recherche, formation et entrepreneuriat.

Le budget total prévu de 6060 € se présente ainsi :

Dépenses		Recettes	
Communication	780 €	Inscriptions	900 €
Restauration et logistique	2 580 €	Université d'Orléans	600 €
Publication	2 400 €	Région	600 €
Frais de déplacement	300 €	Conseil départemental du Cher	600 €
		CNRS	600 €
		Bourges Plus	1800 €
		INSA -CVL	720 €
		ENSA Bourges	240 €
Total	6060 €	Total	6 060 €

Il est proposé d'accorder une aide de 1800 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574 du budget de l'exercice 2016.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1800 euros au CNRS
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pour le versement de la subvention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

4. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le versement d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société (APUIS) de Bourges pour l'accueil d'étudiants allemands

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2015 portant délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la formation – IMEP » a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012.

Interface entre les collectivités et l'IUT de Bourges, l'APUIS (Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société) a pour objectif de permettre la réalisation de projets, hors programmes pédagogiques, articulés autour de quatre axes : la recherche tertiaire, la vie étudiante, la maison des chercheurs et un échange annuel avec l'Allemagne. Dans ce cadre, elle participe conjointement avec l'IUT à l'organisation de l'échange franco-allemand avec la ville d'Augsbourg. Cette rencontre universitaire franco-allemande entre les étudiants des deux pays aura d'ailleurs lieu à l'IUT de Bourges du 27 février au 5 mars 2016.

Vingt étudiants allemands et leurs accompagnatrices sont ainsi attendus afin de réaffirmer l'importance de l'ouverture culturelle et de la communication entre les deux pays. Le programme du séjour axé sur des activités linguistiques et culturelles ainsi que des visites d'entreprises a pour objectif de mieux faire connaître Bourges et sa région, le tissu industriel local, mais également de se retrouver et d'échanger sur les cultures des deux pays.

L'organisation de cette rencontre s'inscrit donc dans une logique d'échanges internationaux et d'attractivité du territoire.

Le budget total prévu de 7072 € se présente ainsi :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	3 300 €	IUT	500 €
Restauration	2 200 €	OFAJ	4 048 €
Transports	1 300 €	Conseil départemental du Cher	1 000 €
Visites	200 €	Ville de Bourges	624 €
Frais généraux	72 €	Bourges Plus	500 €
		Université d'Orléans	300 €
		Actions étudiantes	100 €
Total	7 072 €	Total	7 072 €

Il est proposé d'accorder une aide de 500 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574 du budget de l'exercice 2016.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 euros à l'APUIS
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pour le versement de la subvention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

5. Automatisation de la relève des compteurs d'eau 2016/2020

Rapporteur : Monsieur HUCHINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2015 portant délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant le nombre croissant de demandes de dégrèvement pour surconsommation accidentelle d'eau que doit traiter la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Il est proposé de mettre en place pour chaque abonné un système de comptage doté d'un émetteur radio afin de disposer d'au moins un index mensuel et d'un système d'alerte de fuites après compteur. A terme, il est prévu de rendre ces informations consultables par chaque abonné à l'aide d'un portail internet sécurisé.

La mise en place de l'automatisation de la relève nécessite de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.

Le marché se compose de 2 lots :

Lot n°1 : Fourniture des systèmes de comptage, de relève à distance et des logiciels interface

Lot n°2 : Installation des compteurs.

Le marché aura une durée de 48 mois.

Les montants minimum et maximum du marché seront :

Lot n°1 : Mini => 100 000 €^{HT} Maxi => 4 000 000 €^{HT}

Lot n°2 : Mini => 100 000 €^{HT} Maxi => 2 500 000 €^{HT}

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- Approuver la passation de ce marché,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

6. Construction d'une station d'épuration communautaire à Bourges - Désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la procédure de conception-réalisation

Rapporteur : Monsieur MAZE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2015 portant délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que dans le prolongement des réunions du groupe de travail dédié au projet, et de la décision du 3 juin 2015, la procédure de conception-réalisation a été retenue pour la construction de l'ouvrage.

Ce cadre implique des besoins nouveaux en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, définis comme suit :

- Elaboration d'un dossier de consultation des concepteurs-réalisateurs : (programme fonctionnel et dimensionnel de l'opération, définition des concepts autorisés, définition du cadre de négociation, définition du nombre maximal de candidats admis à présenter une offre, définition des critères de choix des offres)
- Assistance à la conduite de la procédure de conception-réalisation, notamment en terme d'analyse des offres et de négociation avec les candidats
- Assistance à l'établissement du marché de conception-réalisation sur la base de l'offre retenue
- Assistance pendant le déroulement des travaux, jusqu'à la réception des ouvrages, notamment pendant les périodes de mise au point, mise en régime et d'observation, (cf. fascicule 81 titre II du Cahier de Clauses Techniques Générales applicable au marchés publics de travaux)
Cette assistance permet d'appuyer la collectivité au moment où les équipes en régie sont associées au fonctionnement de l'ouvrage.

Afin de poursuivre la démarche, il y a lieu d'engager une procédure de désignation d'un AMO.

Le montant prévisionnel de la dépense étant estimé à 800 000 Euros HT, la procédure susceptible d'être engagée est un appel d'offres ouvert.

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif, chapitre 20 – article 2031.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la future station d'épuration communautaire à Bourges, en accompagnement d'une procédure de conception-réalisation,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 160, 161 du Code des marchés publics,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à des demandes de subventions auprès de financeurs dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

7. Détermination du lieu de réunion du Bureau Communautaire du 29 février 2016

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 5211-1, L 5211-10, 5211-11, L 2121-7 ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 janvier 2016 concernant le lieu de la réunion du Bureau Communautaire ;

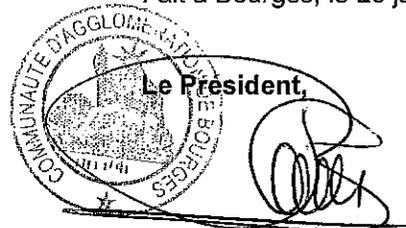
Considérant que, par délibération susvisée, le Bureau Communautaire est habilité à choisir le lieu de réunion des Bureaux Communautaires, non seulement au siège de Bourges Plus, mais également dans les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Il est proposé que la réunion du Bureau Communautaire du 29 février 2016 se déroule sur la commune de Bourges, salle de conférences, 6 rue Maurice Roy.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 17h45.

Fait à Bourges, le 26 janvier 2016


Le Président,
Pascal BLANC

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.